

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires sociales

- Table ronde sur le thème « Effets structurels prévisibles de l'intelligence artificielle sur le marché de l'emploi : qu'anticiper ? peut-on anticiper ? » réunissant Mme Axelle Arquie, économiste au Centre d'études prospectives et d'informations internationales et fondatrice de l'Observatoire des emplois menacés et émergents, M. Simon Bunel, professeur associé à l'École normale supérieure, économiste-chercheur à la Banque de France et chercheur associé au Farhi Innovation Lab du Collège de France, et Mme Laure Baquero, chargée des prévisions à l'Unedic 2
- Présences en réunion 13

Mercredi
8 avril 2026
Séance de 9 heures 30

Compte rendu n° 62

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
M. Frédéric Valletoux,
*président***



La réunion commence à neuf heures trente-cinq.

(Présidence de M. Frédéric Valletoux, président)

La commission des affaires sociales auditionne sur le thème « Effets structurels prévisibles de l'intelligence artificielle sur le marché de l'emploi : qu'anticiper ? peut-on anticiper ? », sous la forme d'une table ronde, Mme Axelle Archié, économiste au Centre d'études prospectives et d'informations internationales et fondatrice de l'Observatoire des emplois menacés et émergents, M. Simon Bunel, professeur associé à l'École normale supérieure, économiste-chercheur à la Banque de France et chercheur associé au Farhi Innovation Lab du Collège de France, et Mme Laure Baquero, chargée des prévisions à l'Unedic.

M. le président Frédéric Valletoux. Pour notre table ronde consacrée à l'impact de l'intelligence artificielle (IA) sur l'emploi, nous accueillons Mme Axelle Archié, économiste au Centre d'études prospectives et d'informations internationales et cofondatrice de l'Observatoire des emplois menacés et émergents (OEM), M. Simon Bunel, professeur associé à l'École normale supérieure, et Mme Laure Baquero, chargée des prévisions à l'Unedic, et autrice d'un panorama des travaux sur l'IA et l'emploi.

On dit parfois que l'IA permet de remplacer des tâches plutôt que des métiers, mais l'automatisation massive des tâches ne manquera pas de produire des effets sur le stock d'emplois. Les synergies technologiques contemporaines et le potentiel encore indéterminé de l'IA laissent entrevoir, pour certains, des scénarios de destruction massive d'emplois. Les estimations varient selon les études. Contrairement à ce qui a été repris dans la presse, l'étude de l'OEM ne parle pas de 5 millions d'emplois détruits, mais d'un pourcentage de tâches potentiellement automatisables, sans prendre en compte l'effet sur la demande. Un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publié en 2023 estime, quant à lui, que 27 % des emplois en France présentent un risque élevé de substitution par la machine. D'autres discours plus rassurants soutiennent que les gains de productivité pourraient au contraire favoriser la croissance et l'activité. Nous ne souhaitons ni nourrir les fantasmes, ni ignorer les potentialités de cette révolution technologique, mais offrir un cadre propice à la réflexion parlementaire et transpartisane, car le législateur doit se montrer apte à appréhender le phénomène qu'il doit accompagner.

Dans quelle mesure un grand nombre d'emplois sont-ils substituables ? Peut-on imaginer que le nombre d'emplois remplacés soit plus élevé que celui des emplois créés ? Existe-t-il un scénario dans lequel des gains de productivité massifs ne favoriseraient pas l'emploi ? Toutes ces questions sont pour nous essentielles, car dans un modèle social largement financé par le travail, l'irruption de l'IA aura des impacts profonds.

Mme Axelle Archié, économiste au Centre d'études prospectives et d'informations internationales et fondatrice de l'Observatoire des emplois menacés et émergents. Face à toutes ces questions, il convient de rester humble et de considérer plusieurs scénarios. Dans le débat politique, le scénario dominant est celui de la destruction créatrice, mais dans les médias, c'est celui d'une destruction massive d'emplois. Le scénario d'un choc massif sur le marché du travail doit être pris en charge politiquement, car même dans une vision optimiste, la période de transition sera coûteuse humainement.

La première inquiétude concerne l'ampleur de l'automatisation, qui touche avant tout les cols blancs, jusqu'ici préservés. L'IA est désormais capable d'automatiser des tâches

cognitives complexes et non plus simplement routinières, qui requièrent des facultés de raisonnement et de créativité. Ces systèmes, en effet, apprennent des relations statistiques complexes, gèrent une forme d'incertitude et maîtrisent le langage. En d'autres termes, ils sont capables d'une forme d'improvisation.

Arrive maintenant l'IA agentique, qui combine des grands modèles de langage (LLM) et automatise non pas seulement une tâche isolée, mais des processus de production plus larges. Cette technologie existe, mais elle n'est pas encore déployée ; à ce jour, seulement un tiers des entreprises américaines a mené un projet exploratoire d'IA agentique. Mais la perspective de son irruption renforce la crédibilité du scénario d'un choc sur le marché du travail.

Ce choc potentiel représente un risque politique majeur qu'il convient de considérer. Une étude de Goldman Sachs, antérieure à l'émergence de l'IA agentique, estime qu'entre 17 % et 30 % de la charge de travail effectuée par des humains pourrait être automatisée. Ces chiffres sont prospectifs et contestables, mais ils donnent une idée de l'ampleur du phénomène.

Des données émergentes, bien que contestées, semblent indiquer que l'impact se fera d'abord sentir sur l'emploi des jeunes : lorsqu'une technologie n'est pas mature, une entreprise commence naturellement par limiter les embauches. Mais dans un second temps, si l'IA agentique tient ses promesses, les postes seniors pourraient être touchés. À plus long terme, les tâches des cols bleus pourraient elles aussi être affectées, à la faveur du développement de la robotique.

À ces inquiétudes relatives au marché du travail, il convient d'ajouter le risque lié à la concentration de l'industrie de l'IA aux États-Unis, susceptible d'avoir des répercussions sur notre économie. En effet, l'émergence d'entreprises dites « superstars » s'accompagne non seulement d'une diminution de la concurrence, mais aussi d'une baisse de la part du travail dans la valeur ajoutée.

Ces deux inquiétudes – l'automatisation et la concentration – convergent vers une possible fragilisation du travail dans le rapport de force avec le capital. Que l'on envisage une issue positive de destruction créatrice ou une perspective plus pessimiste, les destructions d'emplois sont certaines, et entraîneront un problème pour les finances publiques à court terme. D'une part, l'État perdra les recettes qu'il prélevait sur ces hauts salaires, qui disparaîtraient potentiellement pendant quelques années, même dans l'hypothèse optimiste. D'autre part, il devra faire face à une hausse des dépenses d'indemnisation du chômage.

L'hypothèse de la destruction créatrice n'empêche pas des transitions extrêmement coûteuses, à l'image de la désindustrialisation : de nouveaux métiers ont certes émergé, mais un emploi d'ouvrier détruit dans une usine ne se transforme pas en un emploi de *data scientist* créé. Dès lors, une politique centrée sur la formation ne suffira pas à assurer la transition.

Dans le scénario d'une baisse durable du nombre d'emplois, la question fondamentale des sources de revenus se poserait à nouveau, et impliquerait un changement de modèle politique, au moment où la création de richesse est concentrée aux États-Unis.

Pour terminer, je dirais qu'il est impératif de réfléchir au développement d'infrastructures d'IA à l'intérieur de nos frontières. Car si nous sommes un jour confrontés à

une problématique de redistribution, que pourrions-nous redistribuer si la richesse est créée aux États-Unis et en Chine ?

M. Simon Bunel, professeur associé à l'École normale supérieure, économiste-chercheur à la Banque de France et chercheur associé au Farhi Innovation Lab du Collège de France. Pour comprendre l'effet des nouvelles technologies sur le marché du travail, il convient de se placer dans le cadre de cette destruction créatrice théorisée par Joseph Schumpeter dans les années 1940. D'un côté, l'automatisation remplace par du capital des tâches auparavant dévolues au travail humain, ce qui a naturellement un effet négatif sur l'emploi. Mais d'un autre côté, non seulement de nouvelles tâches et de nouveaux métiers sont créés, mais la demande augmente pour toutes les tâches non automatisées. L'effet net sur l'emploi résulte donc de l'arbitrage entre l'effet de substitution et l'effet de complémentarité, qui augmente la demande pour les tâches existantes et en crée de nouvelles.

Les études prospectives mesurent une exposition des tâches à l'automatisation, et non de potentielles suppressions d'emplois. D'une étude à l'autre, les estimations varient fortement, de 5 % à 60 % d'emplois exposés dans les économies développées, ce qui n'appelle pas du tout la même réponse politique. D'autres études, dont celles que je mène, se placent dans une perspective *a posteriori*. Les données sur l'IA d'ancienne génération – avant l'IA générative (IAG), c'est-à-dire avant 2021 –, montrent que les entreprises ayant adopté l'IA ont augmenté les emplois que l'usage de ces systèmes ne visait pas directement, en raison des gains de productivité obtenus. En revanche, les emplois ciblés par l'IA diminuent, logiquement. Ce type d'études comporte deux limites : d'une part, elles sont par définition en retard sur l'introduction de ces technologies, d'autre part, elles supposent de distinguer des facteurs confondants, par exemple les effets de la crise du covid, contemporains de l'émergence de l'IA.

Par rapport à ses voisins européens, la France a pris du retard dans l'adoption de l'IA. Or, si l'IA génère un effet négatif sur l'emploi, celui-ci sera proportionnel à ce retard. En effet, puisque l'IA génère des gains de productivité, les entreprises qui ne l'adoptent pas souffriront face à leurs concurrents qui l'utilisent. Aussi importe-t-il d'être vigilant sur l'éventuel effet négatif de l'IA sur l'emploi, sans oublier que le pire scénario pourrait découler de notre retard dans son adoption.

J'en termine avec le sujet de la concentration. Les acteurs de l'IA européens et français sont peu nombreux, et la plupart des solutions technologiques proviennent des États-Unis. À cet égard, le débat est ouvert. D'un côté, l'Autorité de la concurrence alerte sur la forte concentration du marché de l'IA, avec des intégrations verticales. De l'autre, l'OCDE, si elle reconnaît des enjeux sur la chaîne de valeur, par exemple le monopole mondial de Nvidia dans la fabrication des puces, relève que la concurrence sur les modèles d'IA reste vive, meilleure qu'à l'époque des moteurs de recherche et de l'hégémonie de Google. Aujourd'hui, les concurrents des meilleurs modèles n'ont que deux ou trois mois de retard, et de nombreux usagers passent d'un modèle à l'autre, de ChatGPT à Claude ou à Mistral. Par conséquent, si l'on doit réfléchir en termes de régulation de la concentration, il convient d'identifier le niveau de la chaîne de valeur où l'on souhaite intervenir. C'est pourquoi je pense qu'il serait plus pertinent d'agir en amont, sur la fabrication des puces et les capacités manufacturières, que de se concentrer uniquement sur la création des LLM.

Mme Laure Baquero, chargée des prévisions à l'Unedic. Nous sommes frappés, à l'examen des multiples études sur l'impact de l'IA sur l'emploi, par la disparité des ordres de grandeur. Je me suis efforcée d'expliquer ce phénomène. L'ensemble des analyses

prospectives s'inscrivent dans le cadre de la destruction créatrice. Toutefois, les études de 2023-2024 se concentraient toutes sur l'aspect « destruction » plutôt que sur l'aspect « création ». Aujourd'hui, un autre registre d'études, celui des études *a posteriori*, commence à produire des estimations et à tirer des enseignements du terrain.

Pourquoi les conclusions des études prospectives sont-elles si éloignées ? Le premier facteur de divergence se rapporte aux capacités attribuées à l'IAG en 2023-2024, qui faisaient l'objet d'estimations très variables. Un deuxième facteur concerne les choix opérés en matière de nomenclature des métiers, qui supposent des méthodologies différentes. Le troisième facteur est l'intégration, dans certaines études, de critères d'acceptabilité sociale ou de futures lois, c'est-à-dire qu'elles formulaient des hypothèses sur ce que nous accepterons ou non de confier à l'IA.

En dépit de ces disparités, nous savons que certains emplois seront menacés, car la plupart de leurs tâches seront automatisées, tandis que d'autres seront « augmentés », c'est-à-dire valorisés. Entre les emplois qui disparaîtront et ceux qui seront créés grâce à l'IA, trois problèmes de concordance se posent : la concordance des compétences, car les personnes ne sont pas des biens que l'on peut simplement recycler d'une profession à l'autre ; le problème de la localisation, les emplois perdus dans une région ne correspondant pas nécessairement à ceux créés ailleurs ; et surtout le problème de la synchronicité, c'est-à-dire le décalage temporel entre la destruction et la création d'emplois. À l'Unedic, nous réfléchissons aux moyens d'anticiper et de gérer au mieux la transition pour les personnes susceptibles de perdre leur emploi.

Les IAG ont d'abord été utilisées à titre personnel, sans générer de gains de productivité. L'usage professionnel est arrivé ensuite, souvent par des initiatives individuelles non encadrées – ce qu'on appelle le « *shadow IA* ». Pour que ces usages permettent de réels gains de productivité, il faut un déploiement généralisé au sein des organisations. Pour l'instant, cette transition n'a pas eu lieu, ou de manière très limitée, et nous n'avons pas encore perçu les bienfaits de cette révolution sur la productivité des entreprises.

On peut en déduire que les besoins d'encadrement et de formation sont très importants, aussi bien pour les personnes dont l'emploi est menacé, et qui doivent réorienter leur carrière, que pour celles dont l'emploi est valorisé par une technologie qu'elles doivent apprendre à maîtriser. Par ailleurs, savoir utiliser l'IA est aujourd'hui le premier critère de compétence technique dans les offres d'emploi : les entreprises manifestent un fort intérêt pour l'IA, mais les salariés, eux, s'estiment insuffisamment formés.

Les études prospectives, qui fixaient un horizon de dix à quinze ans pour le déploiement des IAG, donnent une orientation, mais leur justesse dépend de la réalisation des hypothèses sous-jacentes, dont certaines, comme l'évolution de la recherche, ne sont pas maîtrisables. D'autres, en revanche, le sont, comme l'encadrement de l'usage des IAG, qui relève du rôle des entreprises, des branches et du législateur. L'acceptabilité sociale, elle, ne se décrète pas : jusqu'où serons-nous prêts à déléguer certaines tâches à l'IA ? Jusqu'à quel point accepterons-nous, par exemple, de nous fier à un diagnostic médical établi par une IA ?

M. le président Frédéric Valletoux. Je vous remercie pour ces propos introductifs. Nous allons à présent entendre les questions des députés.

Mme Danielle Simonnet (EcoS). Les effets de l'IA sont déjà perceptibles, le chômage technologique est déjà une réalité – je pense à la suppression de la moitié des postes

chez Onclusive France, ou au plan social chez IBM France, en dépit de ses solides résultats financiers. Cependant, il convient de relativiser les chiffres sur l'emploi menacé par l'IA. En 2017, des économistes d'Oxford affirmaient que 40 % des emplois américains allaient disparaître d'ici dix à vingt ans. En 2026, la plupart de ces métiers existent toujours.

Il convient d'ailleurs de s'interroger sur les intérêts qui se cachent derrière des prévisions alarmistes, qu'on les estime fondées ou non. Elles pourraient servir à attirer des financements, ou permettre à des cabinets de conseil de vendre leurs services. En définitive, des suppressions massives d'emplois seraient une excellente nouvelle pour les tenants du capitalisme et de la recherche du profit maximum.

L'IA a par ailleurs des effets réels sur la qualité et le sens du travail. On le voit par exemple chez les traducteurs, dont le travail se réduit désormais à corriger des textes traduits par l'IA, ce qui engendre une réelle souffrance.

Finalement, l'enjeu n'est-il pas de rendre obligatoire la consultation des comités sociaux et économiques (CSE) lors de l'introduction de l'IA ? De nombreuses entreprises contournent cette consultation en présentant l'IA comme une évolution à la marge. Or la lutte contre la perte de sens et de compétences requiert une transparence totale et une implication des salariés. On nous dit que l'IA rend le travail moins pénible, mais une étude a montré que l'intensification des tâches liée à l'IA peut au contraire accroître la pénibilité.

Pour anticiper les effets de l'IA sur l'emploi, ne faudrait-il pas davantage de démocratie dans l'entreprise et davantage de droits pour les salariés ? N'aurons-nous finalement pas besoin de réhumaniser l'ensemble des activités de service, à la demande des clients et des usagers, exaspérés d'avoir affaire à des machines, et non plus à des humains ?

Mme Axelle Arquié. La qualité du travail est une question cruciale, qui préexistait à l'IAG. Le management algorithmique, qui touche déjà les cols bleus, crée une souffrance au travail. Le sociologue Juan Sebastián Carbonell parle de « taylorisme augmenté » pour qualifier ces métiers dans lesquels la valeur ajoutée est captée par l'IA, tandis que l'humain n'est qu'un simple vérificateur. Cela vaut pour les traducteurs, mais aussi pour les avocats ou les consultants.

Vous avez raison de souligner qu'il existe un biais dans les prises de parole. Les entreprises de la tech ont tout intérêt à dire que leurs technologies sont disruptives et qu'elles détruiront des emplois : cela prouve qu'elles sont utiles. Il n'en reste pas moins utile d'alerter sur les effets de l'IA.

M. Simon Bunel. J'ajoute que l'IA peut servir de bonne excuse à une entreprise en difficulté qui souhaite supprimer des emplois.

Les études à court terme montrent que certains utilisateurs de l'IA connaissent une hausse de la satisfaction au travail, car l'IA les débarrasse de tâches ingrates, et d'autres une baisse. Il convient, par conséquent, de déterminer dans quel cadre l'usage est positif ou négatif. Cette discussion peut passer par les CSE, mais aussi au niveau individuel : c'est la première fois dans l'histoire des technologiques qu'un salarié peut apporter à son travail son propre outil et devenir plus productif que son voisin. Un abonnement à Mistral ou ChatGPT coûte environ 20 euros par mois. L'enjeu dépasse donc le cadre de l'entreprise.

Mme Justine Gruet (DR). Près d'un Français sur deux utilise des outils d'IA, et leur usage se développe rapidement dans les entreprises. La question n'est donc plus de savoir si l'IA va transformer l'emploi, mais comment et à quel rythme. Je suis convaincue que l'IA peut prendre en charge des tâches répétitives, et recentrer les métiers sur ce qui fait leur richesse sur le plan humain. Les capacités d'analyse, de recul et d'esprit critique deviennent encore plus essentielles, et cela suppose de penser la place de l'IA à l'école, pour former des jeunes capables de comprendre ces outils sans en devenir dépendants.

Les outils d'IA sont développés majoritairement par des acteurs étrangers et reposent sur des infrastructures situées hors de l'Union européenne. C'est un enjeu financier, mais aussi un enjeu de défense et de souveraineté. Dans les entreprises, les salariés n'ont pas toujours conscience qu'en utilisant ces outils, ils risquent de transmettre des données sensibles.

Compte tenu des rythmes d'adaptation très différents selon les entreprises et les territoires, quel rôle doit jouer la puissance publique pour accompagner concrètement cette transformation en matière de compétences, d'usage et de souveraineté ? Comment en faire un atout en maîtrisant son développement et en assumant nos choix stratégiques, afin de nous approprier ces usages plutôt que de les subir ? Il nous appartient, je crois, de poser des limites pour que l'IA reste un moyen, et non une fin.

Mme Laure Baquero. Les entreprises qui s'emparent le plus vite et le plus efficacement de l'IA sont celles qui étaient déjà les plus productives auparavant. On peut donc craindre que l'écart de productivité et d'innovation entre les entreprises de pointe et les autres ne cesse d'augmenter.

L'Institut national de la statistique et des études économiques a également montré que les entreprises se saisissent d'autant plus de l'IAG qu'elles sont grandes. Cela s'explique par les moyens humains et financiers disponibles, mais aussi par leur culture de l'innovation. De même, les multinationales recourent davantage à l'IAG que les entreprises purement françaises.

Vous avez évoqué les jeunes, dont on peut penser qu'ils sont plus agiles avec l'IA. C'est sans doute vrai, mais il convient de distinguer les usages privés des usages professionnels. Des études menées avant les IAG ont montré que la jeune génération sait très bien utiliser un smartphone, mais ne maîtrise plus Excel. Le risque est le même aujourd'hui : ils sauront très bien gérer des outils sur leur smartphone, mais ne seront pas opérationnels à l'embauche, car les entreprises n'utilisent pas les IAG de cette façon.

M. Olivier Fayssat (UDR). Je suis très pessimiste en vous écoutant. Prenons l'exemple des notaires. Il en faudra toujours pour assumer la responsabilité des actes. En revanche, sur dix clercs de notaire, il n'en restera qu'un. Je ne vois pas comment il pourrait en être autrement. D'autant plus que, si l'IA est susceptible d'augmenter les parts de marché, ce n'est pas parce que l'étude notariale est passée de dix clercs à un seul qu'elle aura dix fois plus d'actes à traiter.

Je suis également pessimiste à l'égard de la jeunesse. L'IA n'entraînera-t-elle pas une baisse de niveau ? Une fois que tout le monde possède une calculatrice, on n'apprend plus les tables de multiplication. Pourquoi apprendre, si l'IA sait tout ?

J'aimerais que vous nous racontiez la suite de l'histoire, telle que vous l'imaginez. La suite, n'est-ce pas le revenu universel ? Je sais que c'est une idée chère à la gauche, mais si 40 % des personnes se retrouvent sans emploi, il faudra bien leur maintenir un niveau de revenu, sinon ce sera la révolution. En outre, un effet inflationniste est à prévoir, car celui qui acceptera de continuer à travailler devra forcément gagner beaucoup plus que le bénéficiaire du revenu universel.

M. Simon Bunel. La question du revenu universel appelle un regard transpartisan – rappelons que l'un des chantres du revenu universel était Milton Friedman, que l'on ne classe pas vraiment à gauche.

L'effet de gain de parts de marché ne s'applique pas de la même manière à tous les secteurs. Dans le secteur manufacturier, cet effet est réel, mais sur des marchés strictement domestiques, comme celui du notariat, ce n'est pas forcément le cas. Si des métiers disparaissent, nous devons être capables d'en créer de nouveaux. Faut-il pour autant freiner la technologie ? Fallait-il, à la fin du XIX^e siècle, renoncer à développer les réseaux d'eau potable pour préserver le métier de porteur d'eau ?

Si l'IA est capable d'accomplir des tâches pénibles et d'augmenter la satisfaction au travail, il faut en tenir compte, et pondérer l'impact des destructions d'emploi par les effets positifs, ce qui requiert un dialogue entre les parties prenantes.

Le système éducatif doit donner les clés de compréhension de cette technologie et aider les élèves à identifier les usages, c'est-à-dire leur expliquer ce qu'est un algorithme et comment fonctionne un LLM. Il ne faut pas confondre la peur légitime que le système scolaire soit durement impacté, et le fait que les savoirs fondamentaux doivent s'adapter. Il y a quelques années, la géométrie dominait l'enseignement des mathématiques. L'évolution technologique a déplacé l'enseignement vers les statistiques, et ce n'est peut-être pas si grave si c'est la direction que prend le monde. Je tempère donc votre pessimisme, bien qu'il soit légitime.

Mme Anchya Bamana (RN). Ma question porte sur les effets de l'IA sur des marchés de l'emploi très circonscrits, comme ceux des territoires ultramarins. Je représente Mayotte, un territoire très jeune, pauvre, caractérisé par un niveau élevé de travail informel, pris entre un retard de développement et de fantastiques avancées techniques : les Mahorais sont connectés grâce à leurs smartphones alors qu'on ne dispose pas partout du téléphone fixe.

Comment l'IA peut-elle contribuer au développement de Mayotte et des autres territoires ultramarins ? Dans quelle direction faut-il anticiper pour améliorer la situation de l'emploi dans nos territoires insulaires ?

Mme Laure Baquero. La situation d'un territoire tel que Mayotte est peu documentée dans la littérature économique. Indépendamment des spécificités territoriales, il convient de rappeler que certains emplois ne seront pas touchés par l'IA, notamment les métiers manuels et ceux qui reposent fortement sur le contact physique. Cela ne signifie pas qu'ils n'utiliseront jamais l'IAG, mais que le cœur de leur métier ne se situe pas dans la sphère informatique. Cette situation risque d'aggraver les fractures numériques, et rend nécessaire l'intégration de ces personnes dans la transition, afin qu'elles ne soient pas contraintes de rester dans des emplois non concernés par l'IAG, faute de formation appropriée.

Mme Martine Froger (SOC). Tout le monde n'est pas exposé de la même manière à l'IA. Les personnes les moins qualifiées restent les plus vulnérables, notamment en raison de leurs difficultés à se reconvertir. À l'inverse, la valeur de ceux qui maîtrisent ces outils augmente fortement. Le risque, au-delà de la disparition d'emplois, est donc bien celui d'une augmentation des inégalités. Dès lors, l'enjeu est moins de protéger les postes que de sécuriser les parcours professionnels.

Dans ce contexte, la formation est cruciale, et pourtant elle connaît malheureusement une baisse continue de son financement. Le rôle des acteurs publics de l'emploi, tels que France Travail, doit être renforcé.

Mme Axelle Arquié. Je le répète, la formation comme seule réponse politique à ce changement structurel me semble insuffisante. Nous ne savons pas exactement quels métiers émergeront de cette transition. Si le fossé de compétences avec les métiers appelés à disparaître est assez limité, alors la formation est une voie à explorer. Mais si nous nous trouvons dans un scénario où le nombre d'emplois diminue au niveau macroéconomique, alors se posera tout autant la question de la redistribution.

Je pense également que l'IA est susceptible d'accroître les inégalités entre les travailleurs, et un nivellement des salaires par le bas est à craindre. Cependant, l'inégalité la plus criante risque d'être une inégalité entre le capital et le travail. Si l'on assiste à un basculement du rapport de force en faveur du capital au détriment du travail, le revenu universel, qui est promu par la Silicon Valley – ce qui, pour rejoindre la remarque de Mme Simonnet, doit nous alerter –, pourrait devenir une forme de mendicité du capital envers le travail, menant à une forme d'asservissement. Je n'ai pas de solution à vous proposer, sinon une forme de partage de la propriété qui nous entraîne sur le terrain marxiste, ce qui choquera peut-être certains d'entre vous...

M. Simon Bunel. Une étude récente portant sur l'évolution des tâches dans l'économie américaine montre que, jusqu'à présent, un salarié en fin de carrière effectuait des tâches légèrement déconnectées des tâches sur le point d'émerger. Si, avec l'IA, l'évolution des tâches accélère drastiquement, alors le salarié risque de ne plus être compétent au bout de dix ans. Cela requiert un changement profond dans la manière d'aborder la formation professionnelle. Accompagner des personnes en fin de carrière pour qu'elles ne soient pas totalement déconnectées de leur métier est une chose ; être capable de se réinventer entièrement tous les dix ans en est une autre.

M. Alim Latrèche (EPR). Nous sommes à l'aube d'une rupture technologique majeure, qui changera la manière dont nous travaillons, produisons et décidons. Près de quatre emplois sur dix pourraient être affectés par l'IA dans les prochaines années. Certains métiers évolueront, d'autres disparaîtront et de nouveaux apparaîtront. Pour autant, cette transformation peut constituer une formidable opportunité pour augmenter la productivité, libérer du temps, améliorer la qualité du travail et la qualité de vie.

Face à cette révolution, nous avons le choix : subir la technologie ou la maîtriser, craindre l'avenir ou le préparer. Comment faire en sorte que l'intelligence artificielle soit un levier d'émancipation et de progrès, plutôt qu'un facteur de précarité et d'inégalité ?

Mme Axelle Arquié. Je répondrai à cette question en revenant sur le retard de la France et de l'Europe. Si l'on considère que la source de la richesse de la nation reposera demain sur l'IA, alors la première politique publique à mener est de développer cette

technologie au moyen d'une planification et d'investissements publics massifs – n'oublions pas que les technologies américaines n'ont pas émergé des investissements privés, mais aussi grâce à de nombreux contrats publics.

La France est devenue un eldorado pour les flux de centres de données, ce qui pose la question de la souveraineté. Le *Cloud Act* américain permet à un juge américain d'ordonner la saisie de données stockées dans un centre physiquement situé en France s'il est exploité par une entreprise américaine. Dans un contexte géopolitique tendu, cette situation interpelle : à qui appartiennent ces données ? Peut-on nous retirer l'accès à ces technologies ?

C'est pourquoi le développement d'infrastructures et la souveraineté sont à mon sens des prérequis à toute autre politique publique. Ces questions doivent être examinées préalablement à toute discussion sur des questions clivantes telle que la redistribution, et elles sont susceptibles de mobiliser l'ensemble des forces politiques.

M. Simon Bunel. Selon une idée répandue, nous devrions contrôler l'ensemble de la chaîne de valeur de l'IA. Or cela n'arrivera pas, faute d'investissements privés et publics suffisants. En revanche, nous pouvons cibler des parties de la chaîne de valeur pour lesquelles nous jouissons d'un véritable avantage comparatif. Les centres de données, par exemple, bénéficient en France d'une électricité décarbonée. De même, notre formation supérieure en mathématiques est excellente, et nous avons des talents. Ce sont des atouts, il faut s'en saisir.

M. Christophe Mongardien (EPR). Aller à l'encontre une révolution industrielle est un combat perdu d'avance. L'IA n'en est qu'à ses balbutiements, et les gains de productivité, à court terme, augmenteront de façon exponentielle. À titre d'exemple, l'entreprise de technologie de l'information dans laquelle je travaillais avant d'être élu député, a tablé en 2025 sur un gain de productivité de 25 % sans aucune embauche. Cette révolution implique le recours à de hautes compétences techniques. Or nous avons perdu ce vivier en France, ce qui pousse de nombreuses entreprises à recruter des experts techniques à l'étranger.

À l'autre bout de l'échelle, les métiers manuels sont plutôt protégés de l'automatisation. Il est par conséquent nécessaire de créer de l'intérêt pour ces métiers un peu délaissés ces dernières années. Que peut-on envisager à cet égard ?

Mme Laure Baquero. Vous posez implicitement la question de l'attractivité des métiers. L'IAG, à elle seule, ne renforcera pas l'attractivité d'un métier. Ce qui compte reste la rémunération. Dès lors, payer davantage les salariés, et leur offrir de meilleures conditions de travail, qu'il s'agisse d'experts technologiques ou de travailleurs manuels, constitue un levier essentiel.

M. Hendrik Davi (EcoS). Nous devrions réfléchir à la possibilité d'un retour de bâton sur le numérique : nos concitoyens sont fatigués de ne plus avoir affaire à des êtres humains.

Nous n'avons pas encore évoqué deux points importants. D'abord, je suis extrêmement préoccupé par le fait que l'IA tende à remplacer la notion de vérité par la notion de vraisemblable. L'humain fait des erreurs, mais l'IA aussi.

Ensuite, la question de la soutenabilité du développement exponentiel de l'IA va se poser. Avez-vous des chiffres relatifs à l'empreinte écologique et énergétique de l'IA ? À Marseille, des salariés d'Enedis m'ont expliqué qu'entre l'électrification des quais et la

multiplication des centres de données, des conflits d'usage de l'électricité ne manqueront pas de survenir, comme en Irlande, où l'on estime que les centres de données pourraient consommer 20 % de l'énergie du pays.

Mme Axelle Arquié. Vous avez parfaitement raison de mettre l'accent sur ces deux problématiques. Les risques d'erreurs et d'hallucinations limiteront sans doute l'automatisation et le déploiement opérationnel des systèmes d'IA. Le souci est celui de l'explicabilité de ces modèles dont la logique est illisible pour l'esprit humain. Si, dans une usine chimique, une IA suggère d'augmenter la température sans que les techniciens comprennent la manière dont elle est parvenue à cette conclusion, c'est un problème. À mon sens, ces limites techniques sont salutaires car elles ralentissent le déploiement et nous laissent davantage de temps pour nous organiser.

La contrainte écologique constitue un autre frein majeur au déploiement de l'IA. Si l'on prend en compte les coûts des externalités de l'IA, il pourrait être plus rationnel, sur le plan économique, de privilégier l'humain.

Enfin, la déshumanisation des services nous ramène à la question des préférences. Si les consommateurs en ont assez d'être face à des machines, et qu'ils sont prêts à payer plus, les entreprises basculeront vers la réhumanisation. Mais le risque est une dichotomie des services : des chatbots pour les pauvres, des humains pour les riches. Il s'agit là d'un sujet politique et macroéconomique.

M. Simon Bunel. C'est là encore une affaire de redistribution, en l'occurrence de réallocation des gains de productivité. Si une seule personne est capable d'effectuer le travail de cinq personnes, alors les quatre autres pourraient être réaffectées au contact avec les usagers et à la qualité du service. Encore une fois, les choix en matière de redistribution et de réallocation des gains permis par l'IA sont une affaire sociale et politique, et il appartient à notre société de s'emparer de ces questions.

La localisation des centres de données est un sujet important, étant donné leurs besoins en eau et en énergie. À cet égard, il revient à la puissance publique de fournir un effort régulateur et normatif. On évoque notamment l'idée d'installer des centres de données à proximité des centrales nucléaires, pour réduire le coût de transport de l'électricité. C'est une solution à envisager.

Mme Nathalie Colin-Oesterlé (HOR). Avez-vous mesuré l'impact du développement de l'IA sur l'emploi des seniors ? On entend parfois que l'IA conforte l'emploi des seniors, dont l'expérience et l'expertise permettraient de nourrir l'IA et d'obtenir une bien meilleure efficacité.

Mme Laure Baquero. La littérature économique annonçait que les seniors allaient souffrir du déploiement de l'IA, parce qu'ils sont jugés moins enclins à s'adapter aux nouvelles technologies. Or, comme nous l'avons indiqué, nous observons plutôt l'inverse aux États-Unis : l'IA freine l'accès des jeunes à l'emploi.

La révolution de l'IA pourrait toutefois creuser la fracture numérique au détriment des seniors, si les entreprises persistent à les juger inaptes à l'adaptation. Certes, les seniors sont peut-être moins enclins à se former, mais ils revendiquent d'autres avantages, tels que l'expérience et l'esprit critique. Il appartient aux entreprises de valoriser ces atouts, sans

négliger la formation, d'autant qu'avec l'allongement de la durée de vie au travail, il faudra de toute façon miser sur les seniors.

M. Gaëtan Dussausaye (RN). J'aimerais d'abord remercier la commission d'avoir organisé cette rencontre sur un sujet qui, à mon sens, n'est pas suffisamment débattu.

Existe-t-il, parmi les pays les plus en avance sur l'IA, des modèles, des expérimentations, non seulement sur le développement de l'IA, mais aussi sur la réorganisation du travail et sur l'appréhension des effets sociaux, dont nous gagnerions à nous inspirer ?

Par ailleurs, j'aimerais connaître le sentiment de Mme Baquero à propos des expérimentations de recours à l'IA par France Travail pour l'accompagnement du retour à l'emploi.

Mme Laure Baquero. France Travail a saisi le sujet très tôt, en multipliant les approches, ce qui a entraîné une certaine redondance. Pour le moment, il ne s'agit que d'expérimentations. En outre, France Travail n'ignore pas les besoins d'accompagnement dans ses agences. L'enjeu est très fort, puisque cet établissement public mise sur l'IA, pour accomplir davantage de tâches avec de moins en moins de moyens, et s'est appuyé sur une vision stratégique préparée, ce qui est à saluer.

M. Simon Bunel. Concernant le retard français et européen, il convient de distinguer, d'une part, la création de modèles, où les États-Unis et la Chine dominent, et, d'autre part, l'accompagnement de la diffusion de la technologie, c'est-à-dire l'adoption de l'IA et la gestion de ses conséquences.

En Europe, le Danemark est parvenu au même niveau que les États-Unis en matière d'adoption de l'IA par les entreprises et de *shadow IA* chez les salariés. Le modèle danois est un système de flexisécurité, consistant à encourager les entreprises à adopter la technologie tout en les contraignant à financer les transitions professionnelles, et à accompagner les personnes les plus durement touchées. Je crois que nous devrions nous en inspirer.

M. Didier Le Gac (EPR). France Travail me semble avoir réussi le virage de l'IA, tant en externe, avec de nouveaux outils mis à disposition des usagers, qu'en interne, puisque l'automatisation des tâches administratives permet aux agents de se concentrer sur la véritable plus-value de leur métier, l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, j'aimerais en savoir plus sur les officines et les consultants qui conseillent les entreprises sur l'IA. Qui forme ces formateurs ? Quel regard portez-vous sur la sensibilisation, la formation, et surtout sur la qualité et l'éthique de ces acteurs qui interviennent sur le marché ?

M. le président Frédéric Valletoux. Ces interrogations, monsieur Le Gac, nous serviront de transition vers notre deuxième table ronde, mercredi prochain, où des spécialistes de la vie des entreprises pourront y répondre. Je rappelle que nous nous engageons dans un travail au long cours qui donnera lieu à un rapport à l'automne. En attendant, je remercie nos trois intervenants pour leurs éclairages.

La réunion s'achève à onze heures vingt-cinq

Présences en réunion

Présents. – M. Joël Aviragnet, Mme Anchya Bamana, M. Thibault Bazin, M. Christophe Bentz, Mme Sylvie Bonnet, M. Elie Califer, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, M. Hendrik Davi, Mme Sandrine Dogor-Such, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Stella Dupont, M. Gaëtan Dussausaye, Mme Karen Erodi, M. Olivier Falorni, M. Olivier Fayssat, M. Guillaume Florquin, Mme Martine Froger, M. François Gernigon, M. Jean-Carles Grelier, Mme Justine Gruet, M. Jérôme Guedj, Mme Zahia Hamdane, M. Alim Latrèche, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, M. René Lioret, Mme Brigitte Liso, Mme Christine Loir, Mme Joëlle Mélin, M. Thomas Ménagé, M. Éric Michoux, M. Christophe Mongardien, M. Yannick Neuder, Mme Agnès Pannier-Runacher, M. Sébastien Peytavie, M. Jean-François Rousset, M. Arnaud Simion, Mme Danielle Simonnet, M. Frédéric Valletoux, Mme Annie Vidal, M. Stéphane Viry

Excusés. – Mme Ségolène Amiot, M. Louis Boyard, M. Xavier Breton, Mme Fanny Dombre Coste, Mme Océane Godard, Mme Karine Lebon, Mme Élise Leboucher, M. Jean-Philippe Nilor, M. Jean-Hugues Ratenon

Assistait également à la réunion. – M. Patrick Hetzel